



Année 2006—n° 3

Date de parution : 29 septembre 2006

Snep retraités

Bulletin d'informations

Sommaire :

Retraites c'est pas fini	page 2
Régimes de base en Europe	page 3
Pouvoir d'achat	page 4
MGEN	page 4
Communiqué Mutualité	page 5
Place des retraités sur le site du SNEP	page 5
Semaine revendicative	page 6
Déficit de la Sécu	page 6
Gouffre financier	page 7
2007 : année cruciale	page 8
Continuer à se syndiquer	page 9
Disparitions	page 9
Les brèves	page 10
Syndicalisation	page 12

Syndicat National de
l'Éducation Physique de
l'enseignement public
(FSU)

76 rue des Rondeaux 75020 PARIS
Tél : 01.44.62.82.10
Fax : 01.43.66.72.63
Internet : louise.gavary@snepfsu.net

Directeur de publication :
Jean Lafontan
Imprimerie SNEP
Trimestriel

N° commission paritaire :
0307S07232
N° ISSN : 1772-7634
Abonnement revue 4,57 € -
abonnement revue + suppléments
6,10 €

On se bouge !

Fillon est habilité par Sarkozy pour jouer les matraqueurs ; après les fonctionnaires, voilà les régimes spéciaux dénoncés comme étant la honte de l'égalité de traitement des salariés ! Cette nouvelle attaque cherche à donner un contenu à la stratégie de rupture que promeut Sarkozy. Cette stratégie n'a qu'un sens : dépouiller les salariés – tous les salariés – et préserver les couches les plus riches.

Cet acharnement à défaire tous les acquis sociaux, de casser les solidarités est l'unique marque de fabrique de ce gouvernement depuis 2002 ; il entend bien poursuivre cette ligne jusqu'aux échéances électorales parce qu'il estime que sa politique sert les français.

Cette volonté d'affronter les mécontentements est calculée : elle sait qu'elle produit des ravages électoraux mais aussi qu'elle préserve l'essentiel du contenu de sa politique, spéculant certainement sur l'idée que le gouvernement qui lui succèdera, éventuellement, ne remettra pas en cause l'essentiel de ses dispositions.

Cependant leur volonté n'est pas exempte de difficultés : le CPE en est le meilleur exemple. Nous pouvons faire reculer ce gouvernement, lui infliger de vraies défaites, à la condition d'établir des fronts de lutte communs entre toutes les organisations syndicales. Lorsque cela se produit, l'occasion est à ne pas rater ; ainsi de la semaine d'action du 18 au 25 octobre qui vise à replacer la question des retraités au centre de la préoccupation de l'opinion publique. La politique d'appauvrissement des retraités, au nom des difficultés de la jeunesse, connaît un certain succès dont on doit démonter les rouages : retraités et jeunes sont victimes de la politique pro-MEDEF, faiblement active du point de vue de l'emploi et de l'investissement mais gloutonne en crédits, en subventions et en réductions de cotisations sociales (60 md d'euros) ; c'est ce qui ruine les uns et les autres et fait la santé des actionnaires.

C'est parce que les questions des retraités et des retraites sont une question durable pour l'avenir que toutes les occasions de les poser sont urgentes.

Rendons la semaine d'action active et populaire !

Jean LAFONTAN
Secrétaire Général

Retraites : c'est pas fini

L'actualité sous une forme brutale et provocatrice vient de remettre à l'ordre du jour la poursuite de la casse des régimes de retraite. Fillon, puis Sarkozy, ont repris l'argument démagogique, utilisé depuis 2003, selon lequel il y aurait encore des « privilégiés », vivant sur le dos des autres, grevant les caisses de retraites et qui travailleraient moins longtemps tout en touchant des pensions supérieures, ce qui serait une profonde injustice vis à vis des travailleurs du privé « contraints de travailler 40 ans » pour des retraites en baisse progressive.

Au nom du principe républicain d' « Egalité », on désigne des boucs émissaires pour faire passer les mesures les plus rétrogrades.

L'effet d'annonce a été si brutal que des voix, y compris dans la majorité, et même celle du Premier Ministre et du Président de la République, ont dû s'élever pour juger « inopportun » ce brûlot dans la période actuelle.

Il reste néanmoins que l'intention existe et que la « réforme » des retraites, rappelons-le, est un continuum dans l'esprit de ses promoteurs qui ne se limite pas « aux régimes spéciaux », mais qui doit être ré-examinée en 2008... La campagne actuelle sur les « énormes » besoins financiers suffit à le prouver.

2007 apparaît, dès lors, comme une échéance des plus importantes. Les débats des campagnes électorales, les propositions des divers candidats devront faire l'objet d'un examen pointilleux de la part des organisations syndicales, d'autant plus que le rendez-vous fixé pour 2008 sera décisif : les « réformes » n'ont rien réglé ! Nous devrions avoir à en débattre dans les Congrès de la FSU et du SNEP annoncés pour 2007.

Le référendum sur l'Europe, avec le résultat que l'on sait, a exprimé la défiance des français vis à vis d'un alignement « par le bas » des politiques sociales et économiques des différents pays.

Il semble donc intéressant d'examiner les tendances des politiques des principaux pays européens concernant la situation en 2006 et les évolutions envisagées pour les retraites.

Le **tableau ci-après** en est un résumé dont on peut voir les lignes de force. (Dans le nord de l'Europe, la notion de statut du fonctionnaire est inexistante. Le régime professionnel couvre donc tous les employés du secteur public sans distinction de types d'emploi).

Premier constat : La France est le seul pays où l'âge légal de départ en retraite reste à 60 ans, alors que la plupart des pays sont à 65 (68 en Finlande). On sait

que nos dirigeants actuels comptent sur le dispositif de la loi pour que « dans leur intérêt » (« gagner plus » !! ou perdre moins !) les fonctionnaires prolongent jusqu'à 65 ans...

Deuxième constat : La période de salaire de référence (qui sert de base pour le calcul) s'élargit passant de 1 an à toute la carrière – Finlande, Italie - (en France, l'idée n'en est pas abandonnée. On parle d'une moyenne sur 25 ans qui remplacerait la référence au dernier salaire indiciaire acquis pendant 6 mois...).

Troisième constat : Baisse quasi-générale du taux d'annuité (sauf Belgique) conséquence de l'allongement de la période de référence. En 2008, en France, le taux de remplacement à 60 ans (avec 37.5 ans de cotisation) variera entre 58 et 72 % (contre 64 et 78 % avant la réforme Fillon) sauf 40 ans de cotisation.



Quatrième constat : L'introduction de la décote

En Italie, Autriche, Portugal comme en France la tendance est à l'harmonisation avec le secteur privé (fortement mais progressivement dégradé en 1993 en France, sert depuis 2003 d'argument pour promulguer ou prévoir des mesures régressives pour

les autres régimes : refrain du « privilège »...).

Sous le titre « *Modifications des comportements* » le mensuel « *Notre Temps* » du 4 septembre 2006 indique :

« *selon des estimations, plus de la moitié des salariés du public prolongeraient leur carrière d'au moins deux ans. Une projection sur la génération de 1960 démontre que ceux qui effectueront 40 ans de carrière verront leur taux de remplacement diminuer plus fortement : il variera entre 59% et 69%. Ceux ayant effectué une carrière complète (41 ans) seront moins affectés (taux entre 65% et 79%). Mais tout dépendra de l'évolution des salaires... ».*

« *Travailler plus pour gagner plus* » disent-ils...sinon vous gagnerez encore moins peut-on rajouter !

Il faut en finir avec cette logique et changer le financement de la protection sociale en assurant des recettes prises sur les richesses produites, en augmentation constante et notamment sur les revenus financiers qui, non seulement ne cotisent pas, mais bénéficient d'exonérations énormes.

Yan LEQUEUX

Les régimes de base en Europe
(Se sont développés dans les pays où il existe un statut de fonctionnaire, principalement à prestation définie – sauf Italie-, financés par répartition)

	Allemagne	Autriche	Belgique	Espagne	Finlande	France	Italie	Portugal
Age de départ à la retraite en 2006	65	RT : 60 > > 65 en 2017 NR : 65 si en service à partir de 2005	60 65	65	A choisir Entre 63 et 68 Idem le privé	60	60 65	60 porté progressivement à 65 en 2015 et la carrière passe de 36 ans à 40 ans
Taux de pension / annuité	1.875 % diminuant à 1.793% en 2011	RT : 2 % (Jusqu'en 2003 puis baisse du taux selon la date de naissance NR : 1.78 %	1.667 %	15% > 10ans 45% > 20ans 100% > 35ans	Selon l'âge : 18 à 52 ans 1.5% 53 à 62 ans 1.9% 63 à 68 ans 4.5 % Années effectuées avant 1993 2% par an	> 2003 : 2 % (75% , 37.5 ans) augmentation progressive > 40 ans en 2008 > 41 ans en 2012	AR : employés avant 1993 : 2.77% (60 ans, 36 ans de service) RT : Autres employés avant 93 2 formules de calcul années avant 2006 : taux décroissant de 2006 à 2013 au fur et à mesure que la durée de service augmente années depuis 2006 : idem régime général NR : employés à partir de 93 régime général 2 %	AR : employés avant 1993 : 2.77% (60 ans, 36 ans de service) RT : Autres employés avant 93 2 formules de calcul années avant 2006 : taux décroissant de 2006 à 2013 au fur et à mesure que la durée de service augmente années depuis 2006 : idem régime général NR : employés à partir de 93 régime général 2 %
Salaire ou période de référence	Salaire final	La période de réf passe de 1 an en 2003 à 40 en 2028	Moyenne des 5 dernières années	Montant Forfaitaire par catégorie de fonctionnaire (base)	Avant 1995 : moy sur 4 ans De 1995 à 2004 : Moy sur 10 ans Depuis 2005 : Toute la carrière	Dernier salaire indiciaire	AR : salaire final NR : prise en compte de toute la carrière	AR : salaire final RT : final pour années avant 2006 Moy des salaires après 2006 NR : moy des 10 meilleures parmi les 15 dernières
Taux maximum de pension	75 % diminuant à 71.75 % (2011)	RT : Avant réforme 80 % du salaire final pour 40 ans de cotisation NR : 80 % de la moy des salaires de toute la carrière pour 45 ans de cotisations	75 % pour 45 ans	100 % de la base pour 35 ans base < salaire réel	-----	75 % du dernier salaire indiciaire pour une carrière complète	AR : 100 % , 36 ans RT : calcul mixte NR : 80% de la moy des salaires	AR : 100 % , 36 ans RT : calcul mixte NR : 80% de la moy des salaires
Décote ou surcote	Décote : 3.6 % / an	- 4.2%/an entre 62 -65 +4.2 % entre 65-68	-----	Taux variables	Dédution : 0.6% par mois avant 63ans	Décote : 0.5 à 5 %/an Surcote : 3 %/an	Calcul actuariel	Décote : 4.5% / an

Nb : AR, ancien régime ; RT, régime transitoire ; NR, nouveau régime
Extrait du 13^{ème} Forum « Retraites et retraités européens » (Bordeaux 31 mars 2006) organisé par la Caisse des Dépôts

Pouvoir d'achat : risques, tromperies et enjeux

Smic, Villepin prépare le « zéro charge sociale » nous disent les médias. Résultat : le travail deviendra moins cher, sans effet sur l'emploi et les salaires seront tirés vers le bas ; les salariés vivront plus mal, mais l'INSEE n'y verra pas une « baisse du pouvoir d'achat ».

Laurence Parisot, présidente du MEDEF, propose le report intégral des cotisations de Sécurité Sociale sur le salarié ! Il est d'ailleurs largement entamé ! L'INSEE n'y verra pas une baisse du pouvoir d'achat, pas plus que dans la hausse vertigineuse des loyers (ils ne sont pris en compte que pour 6% dans l'indice !) ou de l'énergie (le fioul a augmenté de 60% en 5 ans et ne compte que pour 0,72% dans l'indice !)

L'indice officiel de l'INSEE sert de référence pour les salaires, les pensions de retraite, les minima sociaux, pourtant il ne traduit pas l'évolution correcte du pouvoir d'achat réel. Ainsi ne prend-il pas en compte l'apparition de nouveaux et légitimes besoins ou comportements : exigences et possibilités nouvelles et accrues concernant la santé, la nutrition, la formation, la culture, les communications et la téléphonie, les loisirs ... « L'effet-qualité » aggrave la situation : alors que l'INSEE mesure les prix à « qualité constante », beaucoup d'articles de référence disparaissent et sont remplacés par de nouveaux produits souvent plus coûteux.

Les « réformes » des retraites, minorant les pensions, comme de la santé, aggravant les restes à charges, portent aussi atteinte au pouvoir d'achat réel. La « réforme » du financement de la protection sociale et la dérive vers l'individualisation, mutualiste ou assurantielle, de sa couverture constituerait une atteinte encore bien plus grande au pouvoir d'achat réel en même temps qu'une réduction importante des droits.

L'INSEE lui-même reconnaît que « l'indice des prix à la consommation (IPC) n'est pas un indice de dépenses ni un indice du coût de la vie ».

Les salariés vivent aujourd'hui plus mal et ils le disent ; même avec un travail tous n'arrivent pas à se loger ou à se soigner (cf. le communiqué ci-après de la « mutualité française »). Aussi le pouvoir tente-t-il, en s'appuyant sur l'indice INSEE, de désamorcer cette demande légitime d'un pouvoir d'achat réévalué. Les propositions avancées, comme la prime pour l'emploi, loin de régler le problème posé, peuvent l'aggraver.

Cette baisse réelle du pouvoir d'achat des salaires et pensions est non seulement injuste quand les richesses produites augmentent et que les profits de certains sont scandaleusement provocants, mais elle est économiquement néfaste pour l'emploi, la consommation et la production, la santé, la cohésion nationale.

Nous sommes tous concernés par cette bataille indispensable ; pas plus que pour les retraites et la santé, le fatalisme à ce propos et l'inaction qui l'accompagne ne sont pas justifiés.

20%

C'est le supplément de rémunération que toucheront cette année les directeurs d'administration centrale grâce à une nouvelle prime de rendement représentant 10 à 15 000 euros ! Il s'agirait d'atténuer un peu les avantages consentis aux fonctionnaires de Bercy : traitements supérieurs de 40% à leurs homologues ! Peut-être est-ce aussi une incitation à améliorer le rendement des coupes faites dans les budgets publics ! (Marianne)

Edouard VERNIER

MGEN : nous attendions plus et mieux !

Dans notre bulletin de mars, nous appelions les retraités à participer aux débats et aux votes de la MGEN pour **obtenir « que la MGEN s'engage davantage**, au côté des organisations, notamment syndicales, dans la bataille, indispensable, pour le maintien et le progrès de la protection sociale solidaire ».

Dans le bulletin suivant, de juin, nous avons relaté la difficulté rencontrée au congrès de la FGR pour faire dénoncer clairement la « réforme » 2003 de la santé et imposer une alternative de progrès.

C'est donc avec déception, alors que l'assemblée générale de la MGEN venait d'avoir lieu, que nous avons parcouru le bulletin 244 qui ne rendait pas plus compte de cette AG que le site national de la MGEN. L'éditorial de Jean-Michel Laxalt s'interroge : « Qui fera de véritables propositions garantissant une solidarité durable, un nouveau contrat de progrès entre générations ? Qui dira qu'il faut dédier le système de soins aux priorités de santé publique, l'organiser et

l'évaluer en conséquence plutôt que de le laisser libre cours aux visions individuelles voire corporatistes ? »...Mais peut-on se satisfaire d'attendre des réponses politiques, voire politiciennes, alors que c'est à nous, aussi, mutualistes ou syndicalistes, de dire, voire d'imposer d'autres solutions – alternatives - que nous jugeons les plus adéquates parce que plus efficaces et plus équitables ?

À ce jour, nous n'avons pas encore reçu le bulletin 245 de la MGEN, mais le sommaire annoncé et le récent communiqué centré sur la seule couverture complémentaire nous font craindre que **l'essentiel, la couverture de base** constamment et gravement mise en cause, ne soit marginalisée et que l'action collective pour la faire progresser soit une fois encore laissée de côté.

À suivre !



Edouard VERNIER

Communiqué « Mutualité française »



De plus en plus de renoncements aux soins
Actualité du 07/09/2006

Environ 13 % des Français renoncent aux soins pour des raisons financières. Chez les étudiants, cette proportion atteint 23 %. Les personnes concernées se privent en priorité de soins dentaires et de lunettes dont le coût à charge reste élevé. Avec les étudiants, les femmes sont les plus nombreuses à s'abstenir de se soigner.

Faute de moyens financiers suffisants, près d'un Français sur huit (13%) renonce à certains soins. D'après l'enquête sur "l'état de santé, des soins, et de la protection sociale de la France métropolitaine selon ses caractéristiques sociales" menée en 2004 par l'Institut de recherche et documentation en économie de la santé (Irdes), les renoncements touchent principalement les soins dentaires (49%), la vue (18%) et les soins des spécialistes (9%).

Par manque d'argent, 6% des Français concernés renoncent également à consulter un généraliste, 5 % à effectuer des analyses médicales ou des examens d'imagerie, et 2 % à acheter les médicaments dont ils ont besoin. Les assurés sociaux qui "sacrifient" leur santé se situent parmi les catégories sociales à faible revenu. Les femmes représentent, à elles seules, environ les deux tiers de cette population.

De nombreux étudiants n'ont pas de mutuelle

Outre les femmes, 23 % des étudiants - soit un sur quatre - ne se soignent pas pour des raisons d'argent. Ces renoncements concernent, là encore, en priorité les soins dentaires et les lunettes, comme en témoigne une récente enquête portant sur la santé de 9 200 étudiants. Publiée par La Mutuelle des étudiants (LMDE), elle souligne aussi que plus d'un étudiant sur dix (13 %) ne bénéficie pas d'une couverture complémentaire. En 2002, ce taux n'était que de 7 %. Chez les jeunes, la couverture santé arrive le plus souvent bien après le logement, l'alimentation et les autres frais incompressibles. Pour 39 % des étudiants interrogés, elle est jugée "trop chère". Pour d'autres, sans souci de santé particulier, elle est considérée comme étant "inutile".

"Les étudiants qui ne sont pas couverts consultent moins que les autres", indique la LMDE. Ainsi, neuf étudiants sur dix (90,4 %) affiliés à une complémentaire ont consulté un généraliste au moins une fois au cours des douze derniers mois. Ce taux chute à 81,3 % pour les étudiants sans mutuelle. Enfin, 48,9 % des étudiants ayant une couverture santé ont vu un chirurgien-dentiste au cours de l'année, contre 38,6 % seulement chez les jeunes sans contrat. Preuve, s'il en faut, que l'absence de mutuelle a bien évidemment des répercussions sur l'accès aux soins et la santé.

Pour une juste place des retraités dans les sites du SNEP

Certains d'entre-vous ont pu apprécier que la nouvelle mouture du site national du SNEP permet aux retraités, **dès la page d'accueil, d'accéder aux informations qui les concernent spécifiquement** : les bulletins retraités, leurs revendications, l'actualité, les actions en cours ou programmées...

Ce n'est pas encore le cas dans les Académies :

Certaines n'ont pas encore trouvé la ou les personnes susceptibles de mettre en place et de gérer un site académique, tâche intéressante mais demandant des compétences certaines. C'est dommage, car le service informatique du SNEP animé par Fred fournit une maquette de site académique clés en main. N'y aurait-il pas de retraité suffisamment disponible, intéressé et compétent (cela s'acquiert !) pour y contribuer ?

Dans la plupart des Académies existe maintenant un site du SNEP, mais dans la quasi-totalité des cas, malgré notre relance insistante, il n'y est pas question des retraités. Parfois, il est question de retraites, mais il s'agit la plupart du temps d'informations nationales et cela concerne, bien sûr, les actifs. Pourquoi un ou plusieurs retraités de l'Académie ne prendraient-ils pas **la responsabilité d'alimenter et de tenir à jour une page académique destinées aux retraités de cette Académie ?** : Les correspondants retraités académiques ou départementaux, les publications, les rencontres, les actions et les initiatives SNEP et/ou FSU.

Les retraités suivent avec intérêt et souvent contribuent aux batailles relatives à l'EPS, à l'école, aux droits économiques et sociaux mis en cause, à l'avenir de notre société et à la vie du SNEP ; mais ils pensent aussi que **ce qui leur est spécifique doit trouver mieux sa place dans le SNEP et dans la FSU, y compris dans leurs sites et dans leurs bulletins, à tous les niveaux**. C'est un facteur d'efficacité, de syndicalisation aussi.

www.snepfsu.net/secteur_retraités

Edouard VERNIER

Le SNEP appelle les retraités à participer activement et nombreux avec la FSU et la FGR à la « semaine revendicative » des retraités du 16 au 20 octobre sur le pouvoir d'achat

PARIS, 20 sept 2006 (AFP) - Les syndicats de retraités ont appelé mercredi à faire de la "semaine bleue" (16 au 20 octobre), traditionnellement consacrée aux retraités et aux personnes âgées, une "semaine revendicative" afin de demander une revalorisation des retraites.

Les unions confédérales de retraités CGT, CFDT, CFTC, CFE-CGC, FO et FGR-FP, lors d'une conférence de presse, ont énoncé trois revendications centrales pour stopper "la paupérisation progressive des retraités".

Ils demandent qu'il n'y ait "pas de retraite (pension de base + pension complémentaire) à taux plein inférieure au Smic" (salaire minimum interprofessionnel de croissance).

"Au 31 décembre 2005, près de 3,7 millions de retraités du régime général touchent le minimum contributif (563 euros, retraite de base) et plus de deux tiers de ces retraités sont des femmes", a précisé UCR-FO en citant un rapport établi par le Comité national des retraités et personnes âgées (CNRPA).

Les syndicats appellent à une "revalorisation de l'ensemble des retraites et pensions afin de rattraper les pertes de pouvoirs d'achat".

La revalorisation des retraites étant indexée sur

l'évolution des prix hors tabac et non sur le salaire moyen, le minimum de retraite n'a cessé de perdre de sa valeur par rapport au Smic depuis 1986, déplorent les syndicats.

Ainsi, en 1984, "le minimum contributif de retraite représentait 73% du Smic net contre seulement 55,5% en 2003", précisent-ils.

Au 1er juillet 2006, le Smic a été revalorisé de 3,05% ce qui le porte à un montant mensuel brut de 1.254,28 euros. La revalorisation des retraites intervenue au 1er janvier 2006 a, elle, été de 1,8%, indiquent les syndicats.

L'intersyndicale demande enfin "la prise en charge de la perte d'autonomie dans le cadre de la sécurité sociale".

A l'occasion de la "semaine bleue", des "distributions de tracts sur les marchés, des interventions auprès des pouvoirs publics et des rassemblements seront organisés à Paris et en région", ont-ils annoncé.

La Semaine Nationale des Retraités et Personnes Âgées, appelée "semaine bleue" vise à informer et sensibiliser l'opinion publique sur la contribution des retraités à la vie économique, sociale et culturelle. Elle est placée sous le parrainage du ministère des Affaires sociales.

Le déficit de la sécu : 0,23% du PIB Une abyssale escroquerie !

Y a-t-il un « trou à la Sécu »? Le déficit représente 0,23% du PIB.

Le gouvernement et le patronat ont une responsabilité non négligeable dans le « déficit »* :

- Montant des **exonérations de cotisations patronales non compensées** par l'Etat : 2,1 milliards d'euros (dont 1 milliard d'euro pour l'assurance maladie). De 1992 à 2000, les exonérations sont passées de 2,3% des cotisations patronales à 13%.
- **Dettes patronales** : environ 2 milliards d'euros par an, et un total s'élevant à 13,8 milliards d'euros au 31 décembre 2003 (le coût direct pour le régime général est de 1,4 milliards).
- 7,8 milliards non reversés à la sécu sur les **taxes sur le tabac** (8,6 milliards encaissés !)
- 2,7 milliards non reversés à la sécu sur les **taxes de l'alcool**
- 3 milliards non reversés à la sécu en provenance des **taxes sur l'automobile**
- 1,2 milliard non reversé à la sécu de la taxe sur les **industries polluantes** destinées à indemniser une partie des maladies professionnelles
- 2 milliards de **TVA que la sécu paie** au travers

des facturations hospitalières et que les hôpitaux ne récupèrent pas

- 2,1 milliards de retard de paiement à la sécu pour les **contrats aidés**
- 1,8 milliard détournés depuis 1998 pour **financer les 35 heures** et qui vont maintenant directement dans les poches de l'Etat
- 0,4 milliard de **la prévoyance d'entreprise**
- 2,3 milliards **d'autres recettes ne sont pas perçues** (allègement de cotisations non compensées) : sur les emploi-formation, les emplois familiaux, les chèques emploi-service, les aides aux temps partiels

TOTAL : plus de 25 milliards d'euros

A cette vingtaine de milliards (excusez du peu), il convient de faire remarquer que :

- 100 000 **chômeurs** en moins c'est 1,5 milliard à 2 milliards d'euros en plus !
- Une augmentation de **salaire** de 1% rapporterait 9 milliards d'euros en plus (7 milliards de cotisations et 2 de CSG).
- Les employeurs déclarent de moins en moins les **accidents du travail et les maladies professionnelles**, ce qui correspond à un manque à gagner de 15 milliards d'euros pour la Sécurité sociale (selon des sources syndicales).

TOTAL : inchiffable mais encore plus important que le total précédent.

« Gouffre financier : un mensonge « abyssal » »

Tableau du SNEP Orléans reprenant des données convergentes, notamment de Bernard FRIOT, professeur à Paris X en 2002 et du COR (« **Conseil d'orientation des retraites** ») en 2003

Années	1960	2000	2040
PIB (en milliards d'euros)	750	1500	3000
Coût des retraites	40	180	500
Coût de la santé	40	150	360
Restent disponibles (*)	670	1170 (+75%)	2140 (+83%)
Coût des retraites et de la santé/ PIB	10%	22%	29%

- Faire aussi bien pour la Sécu pendant les 40 années à venir que pendant les 40 dernières : impossibles ?
- (*) La part pour les salaires des actifs, l'investissement, les services publics... est sauvegardée
- La richesse produite résulte essentiellement de la productivité du travail (formation et recherche)
- Moins de détournement de la richesse produite vers les profits financiers, c'est bon pour la Sécu !

« Un taux de remplacement maintenu, dans l'avenir, c'est un choix de société » (COR)

2007 : année cruciale

Congrès FSU (début 2007)

Le projet de compte rendu d'activité est paru. Les CDFN et les syndicats nationaux vont pouvoir l'examiner. Pour ce qui nous concerne plusieurs chapitres y figurent sur lesquels nous avons à nous prononcer plus particulièrement: retraite, assurance maladie, ainsi que la décentralisation. La réflexion, de notre point de vue de retraité, doit être menée sur ces points

Concernant la place des retraités dans l'organisation, de nombreuses contributions et propositions sont faites par les départements, notamment dans le but de modifier les statuts pour une représentation spécifique des retraités. Ces propositions vont maintenant être examinées par une commission de travail dans le cadre du groupe de travail préparatoire au thème 4 du congrès et ce jusqu'au CDFN d'octobre où cette commission va être examinée par une commission de travail dans le cadre du groupe de travail préparatoire au thème 4 du congrès et ce jusqu'au CDFN statutaires avant leur envoi aux syndiqués....

(Propositions sd 94, sd 03, sd 30, sd 50, sd 54, sd 59, sd 67, sd 91).

Congrès SNEP (juin 2007 à AMIENS)

La place des retraites et retraités commence à s'affirmer dans la vie syndicale nationale. La syndicalisation est encore insuffisante par rapport au potentiel, notamment chez les néo retraités. De même la structuration d'un réseau de retraité dans les départements et académie, l'implication des anciens dans la vie syndicale se met en place trop lentement. Le succès rencontré par les premiers stages conviviaux à Dinard, Antibes, Boulouris contribue à la spécificité du SNEP, qui a toujours su être un lieu de réflexion, de combat et aussi de rassemblement convivial, porteur d'une profession dans laquelle le relationnel est quotidien et nécessaire pour le bon fonctionnement de la discipline. Les débats de fond y ont leur place.



Le collectif national retraités, qui doit se réunir le 9 novembre, devra aborder ces points et examiner les modalités d'intervention.

L'article de Daniel RALLET « Le point sur les retraites » du 01/09/06 dans POUR -INFO N°357 (p 10 et 11) ou sur le site <http://pour-info.fsu.fr> constitue un outil de réflexion intéressant. Il aborde les échéances (notamment 2008), le contexte, et les caractéristiques de la donne nouvelle d'une manière très offensive :

- faire sauter le verrou du blocage du financement des régimes de retraite
- faire passer dans l'opinion que les retraites sont d'abord une question sociale et non une question purement financière
- démontrer que ces problèmes sont relatifs à des choix de société
- les enjeux sociaux concrets
- ...

Ces deux congrès vont avoir lieu en plein dans une période d'échéances électorales.

Ce sera l'heure du bilan pour la majorité politique sortante...mais aussi un exercice d'analyse critique de la part des organisations syndicales, d'actions et de propositions pour « réparer les dégâts ». Nous sommes conscients qu'une autre politique est nécessaire face à la casse actuelle. Les enjeux sociaux sont immenses, mais la voie du changement est encore confuse. Le poids de notre regard et de nos propositions doivent se faire sentir et être pris en compte.

Continuer à se syndiquer et devenir correspondant SNEP

Nous sommes nombreux à ne pas abandonner facilement notre métier, attachés à une profession que nous avons activement contribué à institutionnaliser et à développer (qualification de professeur EPS, intégration à l'université, batailles des postes,...) dont nous avons âprement défendu l'existence, toujours remise en question comme nous le constatons actuellement encore.

Avec le papy boom, une génération fortement militante va partir à la retraite...

Nous continuons pour beaucoup à demeurer syndiqués au SNEP/FSU, et, dans les manifs à nous retrouver au coude à coude avec les nouvelles générations.

Pour maintenir ces liens certains d'entre nous continuent à assumer des responsabilités au sein de l'organisation au plan national : au sein d'EPS et Société, dans la commission nationale retraites-retraités, service juridique...dans certains bureaux académiques ou départementaux, épisodiquement pour « filer un coup de main » ou de façon plus permanente (T2 par exemple).

Nous avons aussi nos problèmes spécifiques, sur lesquels il est important d'échanger tant les menaces sur les retraites depuis 2003 induisent que nous ne nous sentons pas pour autant à l'abri des méfaits de la politique menée et à venir (par exemple les atteintes aux services publics, aux droits sociaux, la politique de santé,...).

Nous avons encore besoin d'intervenir avec le SNEP.

C'est pourquoi, le SNEP a aussi besoin des retraités syndiqués encore plus nombreux.

Nous avons dans le combat commun une place originale à tenir dans le SNEP et la FSU.

La difficulté pour nous est de connaître mieux encore la place tenue par les retraités, dans les S2-S3.

De la simple adhésion, à l'investissement militant, la participation de chacun, les compétences acquises peuvent continuer de contribuer à l'efficacité du syndicat.

Reconnu comme association de spécialiste dans les formations, le SNEP est une force à laquelle notre mémoire et notre expérience peuvent encore contribuer.

Ainsi nous vous invitons à vous syndiquer, à faire syndiquer les collègues retraités de votre connaissance afin que nous puissions constituer un réseau (de syndiqués retraités et non un « syndicat de retraités ») qui permette de maintenir et développer les solidarités. Devenez correspondant SNEP. Un collègue ou deux par département pourraient tenir ce rôle relais. Une lettre d'info pourrait être un lien (pour faire connaître par exemple les lieux et dates des stages amicaux organisés - comme le premier qui s'est déroulé à Antibes en juin cette année et qui se déroulent aussi à Dinard en septembre et Boulouris en octobre - ou ceux organisés dans votre département,...comme c'est déjà le cas ici ou là par la FSU ou le SNEP).

Vous remerciant de votre réponse à cet appel.

Yan LEQUEUX

Disparitions

Dany Guennal, Serge Ferret nous ont quittés.

Tous deux se sont battus avec courage contre la maladie. Nous gardons le souvenir de militants déterminés à combattre les injustices, à s'engager avec la profession pour la défense de la discipline. Dany s'était beaucoup investie dans la création de l'association « Entre temps » qui réunissait actifs et retraités.

Serge nous parlait de son engagement dans l'UNSS au côté des actifs.

Tous deux s'inquiétaient du devenir de notre discipline et de l'avenir des jeunes enseignants. Lucides mais jamais découragés, ils saisissaient le moindre répit pour participer aux actions du secteur, notamment Dany pour l'envoi du journal de décembre 2005 et Serge en écrivant pour le bulletin national. Nous pouvions compter sur eux, leurs critiques, leur perspicacité et leur dévouement. Ils nous manquent déjà.

Jean Marcelin nous a quittés le 15 juillet 2006, à l'âge de 81 ans.

Syndiqué jusqu'au dernier jour, il était l'un des familiers des manifestations parisiennes. Entré à l'ENSEP en 1949, il a effectué la première partie de sa carrière au Chili juste avant la révolution d'Allende. De retour en France, il enseigna à l'université de Paris IV Sorbonne où il termina, sa carrière en 1987, après avoir institué des valeurs obligatoires d'EPS pour les étudiants de première année.

Que leur famille, leurs amis trouvent ici le témoignage de notre vive sympathie.

Les brèves

Les séjours

De l'expérience au CREPS de Dinard en 2005, les participants en ont conclu qu'elle devait être poursuivie.

Cette année nous avons diversifié l'implantation des séjours (Antibes en juin, Dinard en septembre et Boulouris en octobre). La grande satisfaction des participants (55) à ces rencontres sportives, amicales, conviviales et de réflexions syndicales, nous encourage à poursuivre en 2007. Un compte rendu plus détaillé sera envoyé aux syndiqués début décembre.



Financement des établissements

Selon le président du conseil général de l'ESSONNE : « les maisons de retraite ne sont plus une priorité pour le gouvernement ». A peine 10% des besoins départementaux seraient ainsi couverts. Ceci, « Parce que le gouvernement qui doit prendre en charge le volet médical, n'a pas inscrit depuis au moins deux ans les crédits nécessaires ». Une situation bien alarmante, selon le Président Michel Berson, au regard des déclarations d'intention, depuis 2003, vis à vis d'une meilleure prise en compte par l'Etat des personnes âgées.

Retraite Additionnelle Fonction Publique (RAFP)

Depuis le 1er janvier 2005, le prélèvement de 5%M sur les primes, suite à la réforme de 2003, ouvre de nouveaux droits extravagants !

Les retraités de 2006 auront une liquidation en deux temps (seules les cotisations de 2005 sont connues), le dû au titre de 2005, puis l'année suivante (2ème semestre 2007).

Pour tout renseignement, adressez-vous à Monsieur le Directeur de la Caisse des dépôts RAFP, service PPMD, rue de Vergne, 33059 BORDEAUX CEDEX, Tél : 05.56.11.40.40 ou par sur le site : <http://www.crafp.com.default.asp?chap:5>

Pour les retraités partis en 2005, le montant qui sera versé : 0,5 euros/mois, au plus, de quoi vous offrir 1 carnet de timbres...

M. Philippe Marini souhaite encourager le développement de l'épargne retraite en complément des régimes par répartition

M. Philippe Marini (UMP) a toutefois souligné que les pouvoirs publics devaient **accompagner le développement de l'épargne retraite**, tout en **encourageant les placements en actions**, ce qui a conduit la commission des finances à formuler les propositions suivantes :

- les **cotisations complémentaires dépendance sur un contrat d'épargne retraite** seraient **fiscalement déductibles** dans les mêmes conditions que les cotisations d'épargne retraite ;
- un **plafond global de déduction** des cotisations d'épargne retraite, **mutualisé entre les membres du couple au sein du foyer fiscal**, renforcerait le caractère familial de l'épargne retraite ;
- les versements sur les PERCO seraient exonérés d'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) dans les mêmes conditions que les cotisations sur les contrats PERP ;
- la **création d'un code de l'épargne retraite** permettrait de regrouper des dispositions législatives et réglementaires aujourd'hui dispersées dans au moins

cinq codes, ou non encore codifiées, comme dans le cas du PERP ;

- les règles de gouvernance de la Préfon et du complément de retraite mutualiste seraient modifiées, afin d'offrir à leurs adhérents la possibilité de déposer directement des résolutions en assemblée générale ;

- jusqu'au 31 décembre 2018, la valeur de capitalisation des rentes issues d'un PERP ou d'un PERCO serait exonérée d'ISF en cas de souscription du contrat d'épargne retraite moins de quinze ans avant l'âge donnant droit à la liquidation d'une retraite à taux plein ;

- enfin, il convient de **provisionner intégralement le régime du complément de retraite des hospitaliers (CRH)**, dérogatoire au droit commun, en établissant un plan de convergence tripartite (Etat, AGF, assurés) fondé sur la viagerisation progressive de ce régime.

Site www.senat.fr

Gageons que les actionnaires se frottent les mains, les salariés ont de quoi être inquiets !

Syndicat National de l'Education Physique de l'Enseignement Public
Fédération Syndicale Unitaire
76 rue des Rondeaux 75020 Paris
Tel : 0144628210 - Mèl : fichier@snepsu.net

Je me syndique immédiatement avec la possibilité de fractionner les retraits.

66% de la cotisation déductible des impôts

IDENTITE sexe F M date de naissance / / 19

ETABLISSEMENT D'AFFECTATION

nom
nom de JF
prénom

code établissement
nom
voie
code postal et localité

ADRESSE attention nouvelle adresse
auxiliaire
voie
complément d'adresse
code postal et localité

ETABLISSEMENT D'EXERCICE ou de RATTACHEMENT pour les TZR (ne remplir que dans le cas où il est différent de l'étab. d'affectation)
code établissement
nom
voie
code postal et localité

ENVOI du BULLETIN
adresse personnelle adresse établissement

TELEPHONE fixe mobile
entourez les bonnes propositions
@dresse electronique (écrire lisiblement)
FONCTION (délégué de district, formateur, conseiller peda...)

CATEG	PROF EPS	AGR Hors Cl.	RETRAITE gr:	PLC2 PROF	PLC2 AGR.
	PROF Hors Cl.	CE	MAITRE AUX.	Etudiant	PROF de Sport
	BI-ADMISSIBLE	CE Hors Cl.	CONTRACTUEL	PEGC AE	PROF de Sport Hors Classe
	AGR. CTPS	CE Classe Ex.	VACATAIRE	PEGC Hors Cl. PEGC Clas. Ex.	PROF de Sport Stagiaire
ECHELON ou GROUPE	SITUATION ADMINISTRATIVE				
	TZR	POSTE FIXE	CONGES Par. - Form. - Autre		DISPO
	SIT. PARTICULIERE		CPA: 50%	80%	TPS PARTIEL
	PROF de SP. STAGIAIRE	PROF STAGIAIRE	AGREGÉ STAGIAIRE	CFA	20

Je ne souhaite pas recevoir de bulletin "papier" et être averti de la parution des bulletins à l'adresse électronique ci-dessus, afin de les télécharger sur le site du SNEP au format PDF (Opérationnel dès la rentrée 2006). Je pourrai à tout moment changer d'avis et en informer le SNEP national par téléphone ou par mèl.

COLLEGE MUTE(E): l'an dernier, j'étais syndiqué(e) dans le département de: dans l'académie (ou territoire) de:

Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin.

J'accepte de fournir au SNEP les informations nécessaire me concernant et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au: SNEP - Service Informatique, 76 rue des Rondeaux 75020 PARIS

date signature

JE CHOISIS DE PAYER PAR

un seul versement

en plusieurs versements:.....

Date des retraits (date du dernier chèque le 5 juil. 07.)

le 05 /
le 05 /
le 05 /
le 05 /
le 05 /
le 05 /

chèque(s) à l'ordre du : SNEP.....

COTISATIONS SNEP 2006-2007

Catég/Echelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Prof EPS et Sport	PLC2	PLC2	122 €	129 €	136 €	144 €	153 €	164 €	175 €	189 €	204 €
Prof Hors Classe	153 €	173 €	186 €	199 €	215 €	229 €	242 €				
Bi-admissible	113 €	124 €	130 €	137 €	145 €	155 €	163 €	175 €	189 €	204 €	213 €
Agrégé - CTPS	PLC2	PLC2	148 €	160 €	171 €	183 €	196 €	212 €	227 €	242 €	254 €
Agrégé Hors Classe	204 €	215 €	227 €	242 €	254 €	273 €	284 €	298 €			
AE-CE-PEGC		105 €	111 €	116 €	122 €	128 €	134 €	142 €	149 €	158 €	167 €
CE-PEGC Hors Classe			158 €	167 €	189 €	204 €					
CE-PEGC Classe Ex.		205 €	215 €	229 €	242 €						
Maître Auxiliaire	98 €	103 €	117 €	125 €	132 €	138 €	144 €				

- ◆ PLC2 Prof EPS stagiaire - Prof de Sport stagiaire: 101 € ◆ PLC2 Agrégé stagiaire: 112€
- ◆ Stagiaire non reclassé: selon éch. de la catégorie d'origine ◆ Temps partiels: selon échelon et quotité 60€
- ◆ Abonnement bulletin : Non titulaire non réemployé: 40€ - Etudiant (fournir un justificatif) 30€ - Autres : 60€
- ◆ Vacataire - Contractuel - Congé parental - Disponibilité : 60€ ◆ Congé formation: 100€
- ◆ CPA nouvelle formule: 50%, 70% ou 80% de la cotisation normale (selon votre CPA)
- ◆ Collègue exerçant en DOM, TOM : tarifs publiés localement incluant le supplément avion
- ◆ Etranger: ajouter supplément avion obligatoire (15€)

Cotisations Retraités

Montant de la pension mensuelle	Grpe et Cotis	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Inférieure à 1300€	1	59 €	66 €	73 €	80 €	88 €	96 €	103 €	111 €	118 €	125 €	
entre 1301€ et 1500€	2											
entre 1501€ et 1700€	3											
entre 1701€ et 1900€	4											
entre 1901€ et 2100€	5											
entre 2101€ et 2300€	6											
entre 2301€ et 2500€	7											
entre 2501€ et 2700€	8											
entre 2701€ et 2900€	9											
supérieure à 2900€	10											

L'attestation de réduction d'impôts sera délivrée pour la déclaration des revenus 2006 pour la (les) cotisation(s) payée(s) durant l'année civile 2006.